

REGLEMENT DE PARTICIPATION AUX OLYMPIADES DE SAINT ANTOINE DU ROCHER

EDITION DU 25 MAI 2024 DANS LE CADRE DE TERRE DE JEUX PARIS 2024

Maitres mots de la journée : RESPECT – SECURITE – FAIRPLAY

Les principes des olympiades

Dans le cadre de sa labellisation Terre de Jeux Paris 2024, la commune de Saint Antoine du Rocher organise une journée de promotion des sports pour tous au travers de rencontres /découverte de sports sous la forme d'olympiades.

Chaque équipe dont l'inscription est validée, se soumet à plusieurs challenges sportifs, dont les règles sont édictées pour chaque stand. Les challenges se réalisent soit entre les membres d'une même équipe soit entre deux équipes.

Le format du jeu est au libre choix du responsable de stands. A l'issue de l'épreuve une note est accordée par le responsable du stand, seul juge.

ART.1 Inscription

Les inscriptions peuvent se faire soit au préalable à la date de l'évènement, lors des évènements majeurs de la commune ou communes avoisinantes (fête du plan d'eau, journée des associations, marché nocturne...), soit en mairie ou par mail au secrétariat de la mairie.

Les inscriptions seront possibles le jour de l'évènement au stand de Terre de Jeux/accueil.

L'inscription se fait par équipe de 3 à 6 personnes, l'équipe s'attribue un nom (soumis et validé par l'équipe d'organisation).

Un responsable d'équipe est désigné et sera responsable de son équipe, ses coordonnées lui seront demandées.

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure un membre d'une équipe ou l'équipe si elle estime que les conditions de sécurité/respect/fairplay... ne sont pas respectées.

Toute équipe devra inscrire au moins un adulte majeur responsable.

L'équipe devra valider, dès son arrivée, son admission à participer le 25 mai au stand accueil, elle se verra attribuer une carte à points.

Les participants doivent être vêtus d'une tenue appropriée à la pratique sportive. L'accès au gymnase est conditionné au port de chaussures de sport propres à défaut de chaussettes.

ART.2 Les règles de jeux

Le responsable de stand se réserve le droit de refuser une équipe ou un de ses membres, si les conditions de sécurité, respect, âge, taille... ne permet pas le déroulement du challenge prévu en toute sécurité.

Les règles de jeu des différents challenges sont édictées par chaque responsable de stand. Seules les personnes responsables de stand peuvent valider les cartes à points et attribuer une note selon le barème apprécié par le responsable du stand. Le responsable du stand est le seul juge. Aucune contestation ne sera acceptée.

Tout incident entrainera l'élimination de l'équipe en cause.

Le cumul des notes reçues à l'issue des divers challenges sera répertorié par l'équipe organisatrice pour chaque équipe. Un classement sera ainsi réalisé pour l'attribution des lots.

En cas d'exæquo, l'équipe qui aura réalisé le plus de challenges sera mise en avant et un tirage au sort sera effectué.

ART.3 Remise des prix

La remise des prix se déroulera le jour du 25 mai vers 17h30 à l'issu des rencontres.

ART.4 L'annulation

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la journée (intempéries, soucis technique, logistique...). L'information sera disponible sur le site internet de la commune et le panneau d'affichage ainsi que sur la porte de la mairie.

La journée sera alors reportée à une date postérieure communiquée par les mêmes canaux de diffusion.

ART.5 La responsabilité assurance

L'équipe organisatrice et ses membres, la mairie de Saint Antoine du Rocher ainsi que les diverses associations et leurs membres, déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.

Les enfants et mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents lors de cette manifestation.

Tous les objets personnels sont sous la responsabilité de leur propriétaire.

Le matériel mis à disposition par les intervenants doit être restitué,

ART.6 Le droit à l'image

En s'inscrivant l'équipe et chacun de ses membres ou les représentants légaux, donnent leur accord à la diffusion de leur photo, vidéo sur les divers supports de communication de la mairie de Saint Antoine du Rocher (flash info, site internet, journal NR, affiches pour les prochaines manifestations, vœux du maire...).

En s'inscrivant, les participants valident le fait d'avoir lu et accepté ce règlement.



Olympiades
Samedi 25 mai 10h-18h

Nom de l'équipe				
	Nom - Prénom	Age	Coordonnées	Lieu de résidence
Membre 1			① @	
Membre 2			① @	
Membre 3			① @	
Membre 4			① @	
Membre 5			① @	
Membre 6			① @	